

PAPETERIE

CARTOUCHES

MOBILIER

Bureau Vallée

INFORMATIQUE

IMPRIMERIE

BUREAUTIQUE

Facture I02220100012853 du 11/04/2025 11:39:28

(NF525) Sign. : B 0455 0Vb6

Shop & Qo - Encaissement Version 14.1.2512.7 10/03/2025

Nombre d'impression : 1 du 11/04/2025 11:39:48

Nombre de client : 1 Opération : vente - Biens



Bureau Vallée

Magasin :

BV

BV CAHORS

694 CHEMIN DE BELLECROIX

46000 CAHORS FRANCE

Tel : 0565302955

Email : bvcahors@orange.fr

Tel SAV : 0565302955

Client (985) :

Entreprise Privée MONSIEUR ALFRED DE ARO

SOUS LA GARENNE

46310 CONCORES

FRANCE

Siren : 525094264

TVA intra. : FR88525094264

Facture n°I02220100012853
Du 11/04/2025

	Article	Qté	PUHT	Taux TVA	Montant TVA	PVHT
Emporté 11/04/25 11:39	405151695 / SPB422XLB/CL PACK BRO LC422XLVAL COMP BK+CMY SWITCH	1	70,75 €	20,00 %	14,15 €	70,75 € Dont Ecopart HT 0,04 €
TOTAL HT						70,75 €
Dont TOTAL ECOPART HT						0,04 €
TOTAL TVA						14,15 €
Total TTC						84,90 €

Vous avez été accueilli(e) par GESTIONNAIRE
RAYON GESTIONNAIRE RAYON(Id:2443) (Caisse
1 1)

Nom TVA	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Taux normal	70,75 €	20,00 %	14,15 €	84,90 €

Règlements

11/04/2025 11:39:28 - CB

84,90 €

Portable :	Tél. :	Signature du vendeur	Signature du client
Email :			

Garantie légale de conformité : 2 ans à compter de la livraison du bien.
Le client reconnaît et accepte les conditions générales de vente figurant au recto des présentes. Le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à l'encaissement effectif de toutes sommes dues par le client à quelque titre que ce soit. Des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facture seront applicables en cas de paiement postérieur à la date d'échéance figurant sur la facture. En cas d'impayés ou de rejet de chaque pour défaut de provision, les sommes recouvrées seront majorées à titre de clause pénale d'une somme forfaitaire de 40 euros.
Aucun escompte n'est pratiqué. Taux des pénalités en l'absence de paiement : 10 % l'an (base Exacu360J). En sus, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, due au créancier en cas de retard de paiement, conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.
BV CAHORS 694 CHEMIN DE BELLECROIX 46000 CAHORS FRANCE
SAS Au capital de 308230€ Siret : 92796373600016 SIREN : 9273963736 N° RCS : CAHORS 927963736 . TVA : FR47 927963736 Code APE 4749Z